

# La circulaire Peeters est définitivement contraire aux droits des francophones

Les querelles qui animent francophones et flamands en périphérie bruxelloise sont toujours en haut de l'agenda. Hier, le Conseil d'Etat a statué sur plusieurs d'entre elles et le Parlement flamand s'est affairé à un recomptage des voix.

**NATACHA MANN (ST.)**

Cette éternelle mésentente entre Flamands et francophones ne cessera donc jamais. Hier encore, elle était indirectement à l'ordre du jour. La circulaire Peeters a été invalidée par le conseil d'Etat. Celle-ci imposait aux francophones domiciliés dans une commune à facilités qui souhaitaient recevoir leurs documents dans leur langue d'en faire systématiquement la demande.

Le conseil a également invalidé le refus du gouvernement flamand de nommer la francophone Véronique Caprasse (FDF) comme bourgmestre de Crainhem (une commune à facilités). Et après recomptage des voix au Parlement flamand, Christian Van Eyken, seul élu francophone en Flandre, conservera son siège, au grand dam du sp.a.

## La circulaire Peeters c'est du passé

Les francophones peuvent dire «tot ziens» à cette circulaire. Le Conseil d'Etat a estimé vendredi qu'elle était, avec d'autres circulaires, contraire au droit des francophones des communes à facilités. Désormais, l'habitant francophone qui souhaite recevoir ses docu-

ments administratifs en français devra en faire la demande une fois tous les quatre ans. Ce qui se révèle beaucoup moins contraignant que pour chaque document. Ce n'était pas la première fois que le conseil d'Etat statuait à ce sujet mais ses décisions n'avaient jamais abouti.

C'est à l'occasion d'un recours introduit par trois bourgmestres non nommés que le Conseil d'Etat s'est penché sur ce sujet. L'assemblée composée paritairement de francophones et de néerlandophones a rappelé, en se basant sur un arrêt de la Cour constitutionnelle de 2010, l'unilinguisme de la région flamande mais a noté la nécessité de permettre aux habitants francophones des communes de la périphérie d'utiliser le français dans leurs rapports avec l'administration.

## Caprasse nommée, Thierry refoulé

Suite à la décision du Conseil d'Etat, Véronique Caprasse est finalement nommée bourgmestre de Crainhem. Le ministre flamand reprochait à trois bourgmestres de ne pas avoir respecté les circulaires relatives à l'interprétation des lois linguistiques lors de l'envoi des convocations pour les élections communales de 2012.

La nouvelle procédure de nomination des bourgmestres dans les 6 communes à facilités de la périphérie bruxelloise, instaurée par la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat, aura aujourd'hui été mise à contribution. La règle dit en effet que si le Conseil d'Etat infirme la décision du ministre flamand, l'arrêt vaut nomination. S'il

rejette le recours, le refus est définitif et le conseil communal doit présenter un nouveau candidat dans les trente jours.

Sur les trois recours à l'ordre du jour, deux ont été refusés. Celui de François van Hoobrouck (FDF) et celui de Damien Thiéry (MR). Ce dernier n'aurait pas respecté les instructions données par le gouvernement flamand pour l'organisation des élections. Selon l'ex-futur bourgmestre MR de Linkebeek, «la démocratie n'est pas respectée». Il compte bien examiner les arrêts rendus avec son avocat et réunir sa majorité communale, soulignant que «quelqu'un d'élu démocratiquement doit être nommé».

## Christian Van Eyken garde son siège

Pour en finir avec ces querelles du jour, après un recomptage des voix à Rhode-Saint-Genèse suite à la demande du président de la sp.a, Bruno Tobbacq, le député de l'Union des francophones, Christian Van Eyken, conservera bien son siège. Même si l'opération de recomptage a révélé quelques erreurs, elles demeurent sans impact sur la répartition des sièges attribués à l'issue des élections. Vendredi aura décidément été très francophone pour les Flamands.

## «Quelqu'un d'élu démocratiquement doit être nommé.»

**DAMIEN THIÉRY**

CANDIDAT AU POSTE DE  
BOURGMESTRE DE LINKEBEEK